

**Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, représentant Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Vice-Président de Région Guillaume CROS, représentant Madame la Présidente de Région,
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur,
Chers collègues,**

C'est avec un réel plaisir, après l'installation du nouveau CESER Occitanie le 31 janvier dernier, que je vous retrouve tous ici en assemblée plénière pour la présentation des premiers travaux de la mandature du CESER.

Je voudrais avant toutes choses remercier Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Laurent CARRIÉ, représentant Monsieur le Préfet de région, et Monsieur le Vice-Président de Région en charge des affaires européennes et des fonds structurels Guillaume CROS, représentant la Présidente de Région Madame Carole DELGA, pour leur présence parmi nous ce matin, témoignant de l'intérêt porté à nos travaux.

A l'ordre du jour de cette session ordinaire, nous avons des projets d'avis sur des sujets qui revêtent une importance majeure pour l'aménagement équilibré et durable de l'Occitanie.

Nous commencerons par le projet d'avis sur la Convention de service public ferroviaire régional de transport de voyageurs 2018-2025 entre la Région Occitanie et SNCF Mobilités réalisé sur saisine de la Présidente de Région en date du 9 mars 2018 ; il sera présenté par la rapporteure Mme Odile MAURIN, que je remercie.

Puis, il y aura la présentation du projet d'avis intitulé « Résolution pour le maintien d'une politique européenne de cohésion sociale et territoriale. Programmation européenne 2021-2027 : quels enjeux pour la région Occitanie ? » élaboré dans le cadre d'une autosaisine ; la rapporteure est Mme Sabine VENIEL LE NAVENNEC. Ce sujet d'actualité est déterminant pour les régions de France.

Enfin pour terminer cette séance, nous aurons à échanger sur le Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2022, après la présentation par le Président de la commission « Santé - Culture - Sport - Cohésion sociale » Georges BENAYOUN de la contribution du CESER, préparée par ladite commission. Cette contribution a été adoptée par le Bureau du CESER et adressée à la Directrice de l'ARS le 2 mai. Le débat sans vote est ouvert aux conseillers mais aussi aux membres extérieurs de la section Prospective.

Je remercie les Présidents des commissions concernées, Madame Christine SANCHEZ, et Monsieur Bruno LAFAGE ainsi que les conseillers et rapporteures pour la qualité du travail réalisé dans des délais courts. Mes remerciements s'adressent également à Monsieur Georges BENAYOUN, aux membres de sa commission, et au groupe de travail qui ont produit la contribution du CESER au PRS.

Un CESER en ordre de marche

Avant de vous dire quelques mots sur les projets d'avis et la contribution, je suis heureux de constater que notre assemblée est en ordre de marche. Deux mois et demi après l'installation des 8 commissions (fin mars), l'activité du CESER a pris un nouveau rythme. Selon un calendrier préalablement défini en commun, conforme à notre règlement intérieur les commissions se réunissent 2 fois par mois du mardi au vendredi ; le lundi étant réservé aux réunions des instances de gouvernance et à la Section Prospective. Ce rythme de 2 réunions par mois a pour but de maintenir la dynamique des réflexions et du travail engagés au sein des commissions pour rédiger des avis dans des délais plus courts (6 à 8 mois), et non plus 14 à 16 mois. L'investissement des conseillères et

conseillers dans toutes les commissions et la section est déterminant pour la réalisation de travaux de qualité.

Un CESER plus agile, plus réactif et des avis clairs :

- un diagnostic partagé
- forces et faiblesses
- des propositions

Les réunions ont lieu en visioconférence ou en présentiel. Certains d'entre vous ont évoqué des difficultés liées à l'organisation des réunions en visioconférence. Je tiens à rappeler ici que le matériel mis à disposition du CESER et du Conseil régional est de dernière génération ; les conseillers régionaux l'utilisent régulièrement pour tenir leur commissions sectorielles depuis près de 2 ans. Pour des réunions en visioconférence de qualité, il faut de la discipline de la part des participants. Il appartient à chaque commission d'organiser une animation de réunion en binôme en désignant par exemple un « animateur » sur le site où n'est pas le président de la commission.

J'encourage les présidents de commission à réserver des salles dimensionnées à l'effectif de leur réunion, à Toulouse, Montpellier, Carcassonne, etc. Concernant le déroulement et les horaires des réunions de commission, cela est sous la responsabilité des présidents de commission.

J'ai installé la Section Prospective du CESER le 28 mai à Castelnaudary après la nomination des personnalités extérieures par arrêté du Préfet de Région. Seul candidat à la présidence de la section, Claude DUPUY a été élu à l'unanimité (une abstention, la sienne). Je le félicite ainsi que le bureau élu. Je souhaite également la bienvenue aux membres extérieurs qui nous rejoignent pour cette nouvelle mandature et qui contribueront activement à nos travaux. Je leur rappelle qu'ils pourront intervenir tout à l'heure, s'ils le souhaitent, lors du débat libre organisé autour du PRS.

La Section a donc commencé à tenir ses premières réunions.

Nous avons notre feuille de route pour cette mandature, rappelant les enjeux de la nouvelle région : la mobilité, le foncier, les réserves d'eau, l'emploi, le logement, la formation, le vivre ensemble. Nous avons déjà ouvert des chantiers : apprentissage, alimentation, filières économiques, vieillissement, pêche et aquaculture, pratiques avancées en médecine ; thèmes qui donneront lieu à des projets d'avis ou contributions qui seront présentés en assemblée plénière au 2nd semestre.

La prospective et l'évaluation ne sont pas oubliées ; une réunion ces derniers jours avec le Conseil régional et des cabinets d'études compétents dans ces deux domaines ouvre des pistes d'une collaboration à long terme entre nos deux assemblées, et nous pouvons nous en réjouir.

Nous aurons aussi travailler à plusieurs commissions pour réaliser des avis.

Avant de céder la parole aux rapporteuses des projets d'avis sur la convention de service public ferroviaire régional de transport de voyageurs, et sur la future politique européenne de cohésion sociale et territoriale, je reviens sur le contexte dans lequel ils ont été élaborés, et qui induira des changements que nous n'avons pu ignorer.

Le transport ferroviaire régional de voyageurs

Différents textes de loi impactant le transport ferroviaire de voyageurs étaient en négociation ou le sont encore : ainsi, le nouveau pacte ferroviaire, réformant la SNCF, a été adopté par le Parlement le 14 juin 2018 et la loi d'orientation sur les mobilités, qui doit compléter la réforme ferroviaire et qui doit à la fois moderniser le cadre législatif du secteur et fixer les priorités d'investissements pour la décennie à venir, sera présentée en Conseil des Ministres en septembre. Le rapport Spinetta, de février 2018, sur l'avenir du transport ferroviaire est une base de travail du volet ferroviaire de la future loi d'orientation sur les mobilités et défend deux principes qui sont la cohérence des choix publics et la responsabilisation des acteurs. Ce rapport contient des propositions controversées (reprise de la dette de la SNCF par l'État, transformation de la SNCF en Société Anonyme, mise en

place de la concurrence, extinction du statut des cheminots pour les nouveaux embauchés à compter de 2020, recentrage du transport ferroviaire sur les transports du quotidien en zone urbaine et périurbaine, dessertes à grande vitesse entre les métropoles).

Maintenant que la réforme ferroviaire est adoptée, il est de la responsabilité des partenaires sociaux avec le concours de l'État de construire une robuste convention collective de branche pour l'industrie ferroviaire et de permettre à tous les acteurs d'assurer une mission de service public auprès des usagers et dans les territoires, conjuguant compétitivité, cohésion sociale et territoriale avec des personnels qualifiés et motivés.

Nous présentons notre avis après l'adoption de la Convention le 23 mars dernier par le Conseil régional, puis la signature avec SNCF Réseau. Certes, la Présidente de Région nous a saisis le 9 mars, mais compte tenu de l'installation en cours à cette date des commissions du CESER, nous ne pouvions que prendre acte dans un premier temps de ce projet de convention, qui confirmait les avancées mais aussi les insuffisances relevées dans notre avis de décembre 2017 sur le protocole d'accord Région-SNCF Mobilités. Nous décidions d'émettre plus tard un avis circonstancié sur le sujet. Ce projet d'avis s'appuie sur les expressions du CESER émises antérieurement dans sa contribution aux États Généraux du Rail et de l'Intermodalité de juin 2016, et dans son avis précité de décembre 2017, mais aussi sur celles des associations d'usagers des transports et des consommateurs.

En analysant cette nouvelle convention, le CESER souligne les progrès accomplis tout en notant les points à améliorer, que ce soit pour la qualité et le développement du service ferroviaire, la gamme tarifaire, les services dans les gares et à bord des trains, et la gouvernance.

Cette convention contractualisée pour 8 ans et financée à hauteur de 2,5 Mds d'€ par la Région a pour objectif de rendre les transports en commun plus performants et plus attractifs, d'apporter des solutions au développement démographique et économique, de mieux relier les territoires...le CESER est attaché à un service public ferroviaire régional de transports de voyageurs permettant l'aménagement et le développement durables et équilibrés du territoire.

Le CESER se satisfait de l'engagement fort de la Région en faveur du transport ferroviaire de voyageurs avec la SNCF et de sa volonté de développer un service de qualité ; sont relevés ainsi le développement de 11% de trains en plus d'ici 2020, des nouvelles dessertes, une amélioration de la ponctualité, une nouvelle gamme tarifaire harmonisée et fondée sur le type de déplacement...Pour une bonne convention, il faut 2 parties la Région... et la SNCF en Occitanie !

Le CESER fait néanmoins part de son inquiétude et de sa réserve sur différents points qu'il faut garantir ou améliorer :

- il y a nécessité à avoir un investissement soutenu pour l'amélioration des infrastructures ferroviaires ;
- il ne faut pas déshumaniser les services en gare et à bord des trains : la présence de personnel formé et qualifié est important (l'usage du digital ou l'appel à des équipes mobiles ne saurait constituer une alternative).
- L'extension du billet à 1€, qui existait dans l'ex-Languedoc-Roussillon, au territoire de l'Occitanie tout entier ne saurait se prévaloir d'une quelconque dimension sociale...et peut donner le sentiment que le transport ne coûte rien !

Le CESER est conscient des difficultés d'arbitrages budgétaires auxquels la Région a été confrontée. Il réitère son souhait plusieurs fois exprimé de la nécessité d'avoir des ressources dynamiques pour le

maintien d'un service public ferroviaire régional performant, et espère que la future loi d'orientation pour les mobilités apportera une solution pérenne.

Le CESER se satisfait du suivi prévu de l'application de la convention, qui permettra de modifier ou développer l'action menée en commun par la Région et par SNCF Mobilités.

L'Europe est un miracle mais l'Europe est en danger !

C'est l'honneur de notre Assemblée de porter un avis intitulé « Résolution pour le maintien d'une politique européenne de cohésion sociale et territoriale. Programmation européenne 2021-2027 : quels enjeux pour la région Occitanie? », par anticipation sur le débat que nous aurons à partir d'avril 2019 sur les prochains fonds structurels, dans une période où l'Union Européenne (UE) est en proie au doute et au réveil des nationalismes, de la xénophobie, et de l'antisémitisme.

Nous devons comprendre cette situation par la remise en cause de l'Europe sous l'effet des migrations et de la mondialisation et nous rappeler d'où nous venons.

Oui l'Europe est un miracle !

C'est le seul espace au monde où s'affirme une charte de valeurs dans ses traités : le respect de la démocratie, les Droits de l'Homme et des libertés, la reconnaissance de l'économie de marché avec un débat ouvert sur le degré de régulation économique, environnementale et sociale qui reste largement perfectible.

C'est le seul continent qui depuis 60 ans règle ses problèmes par le droit, par les négociations mais qui doit faire face à deux nouveaux défis : les migrants et la mondialisation.

Dans l'Union Européenne, avoir une monnaie commune reste une nécessité à condition d'avoir un budget en commun et un pouvoir politique...avec un Parlement aux prérogatives renforcées.

L'isolationnisme américain, l'ambition de la Russie, celle de la Chine avec les routes de la soie pour devenir le pays usine du monde obligent à doter l'Europe d'un réel pouvoir politique, économique et de défense. La nécessité de frontières européennes sûres et une communauté européenne de la défense avec les pays qui le veulent deviennent une ardente obligation.

Depuis 2004, monte en Europe une petite musique qui s'appelle le nationalisme, l'antisémitisme, le rejet de valeurs humanistes, illustrée par la Hongrie et la Pologne mais aussi d'autres pays de l'Europe centrale, l'Autriche, maintenant l'Italie. L'idéal européen des pères fondateurs est aujourd'hui en cause. La situation oblige à un sursaut et des réponses doivent être apportées par les principaux Etats aux phénomènes de migrations qui seront durables, et à la mondialisation, par une régulation européenne et mondiale au bénéfice de l'économie, et des règles sociales. Encore faut-il avoir des gouvernements courageux et des leaders pour défendre l'Europe contre les populismes, la démagogie et la haine des étrangers.

C'est dans ce contexte que nous devons défendre les politiques européennes qui permettront d'agir en faveur de la cohésion sociale, économique et territoriale.

C'est aussi le sens de l'avis présenté le 18 juin 2018. C'est l'appel du 18 juin du CESER d'Occitanie pour l'Europe !

Pour le maintien de la politique européenne de cohésion sociale et territoriale

L'actualité récente concernant l'avenir de la politique européenne de cohésion sociale et territoriale post 2020 nous a amenés à prendre une résolution pour son maintien compte tenu des enjeux qu'elle représente pour notre région ; le Bureau du 16 avril 2018 a voté le principe d'une autosaisine dans des délais courts pour afficher une ambition politique. Je remercie la commission et Bruno

LAFAGE de l'avoir acceptée et de s'être organisés pour y répondre avec l'investissement personnel de Dominique-Marie FÉLIX et l'appui de Noémie EYQUEM.

La politique de cohésion, instrument de la solidarité européenne, est l'une des politiques les plus visibles par nos concitoyens à l'échelle locale et régionale. Son avenir fait débat à l'heure où ont débuté les négociations sur le budget de l'Union Européenne pour l'après 2020. La Commission européenne dans son rapport d'octobre 2017 proposait plusieurs scénarios concernant le devenir de cette politique ; il était envisagé de la limiter aux régions les plus défavorisées. Les associations d'élus se sont dès lors mobilisées pour demander son maintien pour toutes les régions.

Le 2 mai 2018, la Commission européenne a présenté sa proposition de cadrage financier pluriannuel 2021-2027, fixant les plafonds de dépenses pour toutes les politiques de l'UE, le 1^{er} pour une UE à 27 membres suite au BREXIT. Ce cadre financier doit maintenant être voté par le Parlement européen puis adopté en Conseil de l'UE. Le budget proposé de 1 279 Mds d'euros contre 1 026 Mds pour la période 2014-2020 représente 1,1% du PIB des 27 Etats, une hausse par rapport à la période précédente.

La politique de cohésion poursuivra ses investissements dans toutes les régions, car bon nombre d'entre-elles à travers l'Europe, y compris dans les États membres les plus prospères, luttent pour mener à bien leur transition industrielle, combattre le chômage et avoir leur place dans une économie mondialisée.

La Commission propose une réduction "modérée" d'environ 5% du financement de la Politique Agricole Commune (PAC) et de la politique de cohésion (*pour le FEDER et le Fonds de cohésion qui visent à aplanir les disparités sociales et économiques et à promouvoir le développement durable, sans prendre en compte le FSE qui lui est renforcé*) pour tenir compte de la nouvelle réalité à 27. Ces politiques seront modernisées afin de garantir qu'elles puissent rester efficaces avec moins de ressources et même appuyer des priorités nouvelles (réforme structurelle, intégration à long terme des migrants).

L'UE veut jouer un rôle plus important pour assurer la sécurité et la stabilité dans un monde instable, tout en continuant à peser dans la mondialisation. Elle investira ainsi davantage encore dans les domaines dans lesquels il paraît plus efficace d'agir ensemble - qu'il s'agisse de la recherche, des migrations, du contrôle des frontières ou de la défense.

Pour beaucoup, ce budget ne répond pas au besoin croissant de réduire les disparités dans l'Union, l'avenir de la PAC et de la politique de cohésion est préoccupant. Ces politiques sont extrêmement importantes pour nos régions, notamment la-nôtre.

Mais qu'est-ce que la politique de cohésion ?

La cohésion économique et sociale vise à réduire l'écart entre les diverses régions et le retard des régions les moins favorisées des États membres de l'UE (Acte unique européen de 1986). Depuis le Traité de Lisbonne de 2007, on parle de politique de cohésion économique, sociale et territoriale dont l'objet est d'oeuvrer pour un développement territorial plus équilibré et durable.

Cette politique s'appuie sur cinq instruments principaux qui, ensemble, forment les Fonds structurels et d'investissement européens (FESI), plus communément appelés « fonds européens » : FEDER (Fonds européen de développement régional), FSE (Fonds social européen), FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche), Fonds de cohésion.

La part que représentent les fonds structurels européens dans le budget d'investissement des régions françaises est de 20%.

En Occitanie, la politique de cohésion pour 2014-2020 représente plus d'un milliard d'euros. A mi-parcours de la programmation, c'est plus de 52 000 projets qui sont financés par le FEDER, le FSE et le FEADER. Ces fonds bénéficient à un grand nombre de thématiques sectorielles et à une typologie d'acteurs variés, comme le révèle notre projet d'avis. Ils irriguent et vivifient l'ensemble de la vie économique, sociale et environnementale de l'Occitanie.

La France doit poursuivre les négociations malgré cette baisse annoncée du budget consacré à la politique de cohésion ; il y a une importance à maintenir le FEDER, seul instrument financier en capacité d'aider les régions et les territoires à affronter les défis futurs. La France bénéficierait pour les fonds structurels de 18 milliards d'euros, contre 27,8 milliards pour la période actuelle, selon les annonces de la Commission fin mai.

« Régions de France » rappelle l'importance de la politique de cohésion pour l'investissement dans les territoires et pour la réduction des disparités de développement. La poursuite de la politique de cohésion ne pourra avoir lieu que grâce à un futur budget européen ambitieux qui, dans le contexte du BREXIT et du financement de nouvelles politiques, reposera de façon plus décisive qu'auparavant sur la contribution des États membres. Selon Régions de France, les autorités françaises sont invitées en particulier à ne pas faire de la politique de cohésion une variable d'ajustement lors des négociations sur le futur cadre financier pluriannuel.

Le PIB par habitant restera le principal critère d'attribution des fonds, pour la Commission européenne. Toutefois, d'autres facteurs, tels que le chômage (notamment celui des jeunes), le changement climatique et l'accueil/l'intégration des migrants seront également pris en considération. La région Occitanie, dans sa nouvelle géographie, en dépit de ses forces et de ses atouts, connaît d'importantes fractures territoriales ainsi qu'un fort taux de pauvreté et de chômage. Elle doit répondre aux besoins d'une population qui ne cesse de progresser chaque année. Le CESER indique que les acteurs économiques, la population, les territoires, les entreprises ont besoin de bénéficier des fonds.

L'Europe n'est pas un supermarché

Cette politique de cohésion a bénéficié à ce jour à toutes les régions d'Europe, du Nord au Sud, de l'Ouest à l'Est. Elle a été essentielle dans l'atténuation des effets de la crise économique et des mesures d'austérité des États membres.

L'élargissement de l'Europe à l'Est a été un succès d'un point de vue économique. Le retard a été comblé mais à quel prix ? Le succès est net : la plupart des ex-républiques populaires ont rattrapé à marche forcée leur déficit et leur taux de croissance est bon. La Hongrie et la Pologne font partie des économies les plus puissantes d'Europe. Cependant, l'élargissement est un échec d'un point de vue politique. Ces pays de l'Est ont renoué avec leurs vieux démons, preuve en est la dérive autoritaire et ultranationaliste, la remise en cause des libertés publiques sur fond d'antisémitisme et de négationnisme.

L'UE a une position claire sur la démocratie : le traité de Lisbonne place la démocratie et le respect des droits de l'Homme dans ses principes fondamentaux, précisant que ces valeurs sont communes à tous les États membres.

L'UE est confrontée à un dilemme : exclure ces pays de l'UE va à l'encontre du principe de solidarité, principe fondateur de la construction européenne, à l'origine même de l'intégration de ces pays qui posent problème. Ne rien faire est tout aussi contraire au respect des principes fondamentaux que sont la démocratie et l'état de droit.

Dans son projet de budget, la Commission prévoit une innovation importante, soutenue par le Parlement européen, qui est le lien renforcé entre les fonds de l'UE et l'état de droit. Le respect de

l'état de droit est une condition préalable essentielle à une bonne gestion financière et à un financement efficace de l'UE. Les nouveaux instruments proposés permettraient à l'UE de suspendre, réduire ou restreindre l'accès aux fonds d'une manière proportionnée à la nature, à la gravité et à l'étendue des défaillances généralisées de l'état de droit.

Le CESER partage le critère de conditionnalité effective des aides au respect des valeurs démocratiques inscrites dans les traités.

La Commission européenne souhaite un budget simplifié et plus transparent, avec une réduction de plus d'un tiers du nombre de programmes, en regroupant par exemple les sources de financement fragmentées dans des nouveaux programmes intégrés. Elle propose aussi un recours accru aux instruments financiers afin de maximiser l'effet levier de chaque euro disponible, sur l'exemple du fonds européen pour les investissements stratégiques créé dans le cadre du Plan Juncker, mis en oeuvre avec succès par la BEI.

Elle souhaite aussi réduire considérablement la charge administrative qui pèse sur les bénéficiaires et autorités de gestion pour faciliter la participation aux programmes de l'UE et accélérer leur mise en oeuvre. Dans son projet d'avis, le CESER précise que les porteurs de projets auditionnés souhaitent une simplification des dossiers et des démarches administratives nécessaires à l'obtention des fonds et un allègement du formalisme de la procédure.

Il est demandé à l'État français de clarifier sa stratégie et d'assurer la pérennité et le niveau des fonds de cohésion sociale et territoriale.

Le CESER sera attentif à l'évolution des négociations européennes. Il est important de démontrer la plus-value apportée par les fonds au territoire régional. Le CESER considère que le taux de contribution au budget européen auquel sont soumis les pays membres reste faible, eu égard à la richesse européenne produite.

Le Projet Régional de Santé 2018-2022

Quelques mots maintenant sur le Projet Régional de Santé, qui vise à construire une réponse de qualité aux besoins de santé de la région, à garantir l'accessibilité à la santé et aux soins sur toute la région, à veiller à la cohérence et à l'efficacité de l'action publique, à contribuer efficacement aux objectifs de la stratégie nationale de santé.

C'est la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016 qui a posé à nouveau la question de l'organisation des soins en France et d'une véritable médecine de parcours tangible pour les patients. Le parcours, c'est la prise en charge globale, structurée et continue des patients au plus près de chez eux. La structuration des parcours est inscrite dans le PRS.

L'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) a soumis à la consultation en février dernier ce PRS, sur ces 3 composantes que sont : le Cadre d'Orientations Stratégiques (COS), le Schéma Régional de Santé (SRS) et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

Bien que nous ne fassions pas partie des acteurs directement consultés, la Directrice de l'ARS, Monique CAVALIER, nous offrait la possibilité d'émettre un avis. Le CESER portant un intérêt majeur aux questions de santé - en témoignent ses Avis et contributions sur l'Accès aux soins pour tous, le vieillissement, la désertification médicale - a souhaité prendre part à la réflexion. La contribution produite a été soumise à la validation du Bureau du CESER qui l'a adoptée, et a été transmise le 2 mai à la Directrice de l'ARS.

Notre région Occitanie, c'est une forte croissance démographique, un vieillissement de la population, une précarité importante, une offre de soins inégalement répartie sur les territoires, des zones de désertification médicale.

Il faut par conséquent améliorer l'accessibilité spatiale, sociale et financière de la population aux services de santé, organiser les parcours de santé, développer la politique de prévention. Le PRS qui doit être mis en oeuvre par l'ARS doit pouvoir en définir les mesures.

Je laisserai le président de la commission Georges BENAYOUN vous présenter plus en détail notre contribution au PRS.

Je peux d'ores et déjà vous dire que le CESER a salué l'importance et la qualité du travail présenté par l'ARS. Le suivi et l'évaluation in itinere, et non au bout des 5 ans, sont indispensables pour nous, afin de pouvoir adapter la politique de santé aux résultats obtenus. Nous souhaiterions être associés au COPIIL qui serait créé. Enfin, le CESER fait part de son inquiétude quant aux moyens que l'ARS mettra au service des ambitions affichées dans le PRS, notamment s'ils sont trouvés dans le cadre de la redistribution des moyens existants et non par une augmentation de ceux-ci ; cela pourrait avoir des conséquences préjudiciables sur les secteurs et zones concernés et sur la santé des populations.

Des réformes en cours dans le domaine de la santé

Dans ce domaine de la santé, nous resterons par ailleurs attentifs à la réforme de l'hôpital, à la réforme "globale" du système de santé qui devrait être dévoilée en juillet et qui concerne cinq chantiers : la qualité et la pertinence des soins, les modes de financement et de régulation, le virage numérique, la formation et la qualité de vie au travail des professionnels de santé et enfin l'organisation territoriale des soins.

La construction des GHT (Groupements hospitaliers de territoire) doit permettre dans les territoires de garantir une offre de soins sécurisée, au plus près des populations. Ces hôpitaux de proximité, en coopération et en partage des compétences, doivent répondre aux besoins du quotidien.

Nous préparons également actuellement une contribution sur les pratiques avancées (Commission Enseignement Supérieur - Recherche - Valorisation - Transfert – Innovation). La loi de modernisation de notre système de santé de 2016 pose le cadre juridique de ce que l'on peut appeler « la pratique avancée ». Celle-ci consiste à déléguer à des auxiliaires médicaux de nouvelles responsabilités dans la prise en charge des patients, après une formation complémentaire, et ce en collaboration avec tous les professionnels du secteur.

La pratique avancée en santé existe dans bon nombre de pays. En France, le choix a été fait de mettre en place la réforme en commençant par la profession d'infirmier. Un décret sur les modalités d'exercice des IPA (Infirmier en pratique avancée) devrait être adopté cette année, car la Ministre de la santé poursuit l'objectif de permettre l'entrée des infirmiers en master officiel de formation à la rentrée de septembre 2018, afin de bénéficier d'un nombre important d'IPA dès 2020.

Face aux évolutions de l'organisation des formations sanitaires et sociales de niveaux III, II et I du fait du processus engagé d'universitarisation et du projet de décret précité, la Commission du CESER en charge de ce travail, consciente des difficultés d'accéder aux soins de santé sur un nombre important de territoires, propose de s'interroger sur les conséquences des nouveaux dispositifs de formations universitaires pour les différentes parties prenantes concernées. La Présidente de Région vient de nous écrire pour approuver notre choix, manifester son intérêt et attend la présentation de notre avis. Michel BOUSSATON, Conseiller régional délégué à la Santé, à la Silver Economy et aux Formations sanitaires et sociales, sera par ailleurs notre interlocuteur tout au long de la démarche.

La réforme et les projets de textes gouvernementaux impacteront l'organisation de la santé en région.

Une obligation de résultat : un projet d'avis à venir sur l'alimentation pertinent

Comme je vous l'ai dit au début de mon intervention, nous avons une feuille de route concernant nos travaux, pour lesquels nous avons des obligations de résultats que ce soit le travail sur la réforme de

l'apprentissage ou celui sur l'alimentation. Sur ce dernier point, nous avons décidé d'une autosaisine « Comment renforcer les filières agricoles et agroalimentaires de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée pour favoriser l'approvisionnement et la consommation alimentaire locale ? Quel impact du e-commerce sur les modes de distribution existants ? » dont le projet d'avis sera présenté à la séance plénière du 11 octobre.

Après un 1^{er} avis « Une approche de l'agriculture en Occitanie – 1^{er} cahier », nous avons émis le souhait de travailler sur les filières en région. Puis, la Présidente de Région a saisi le CESER le 9 mars 2018 dans le cadre du lancement d'une grande concertation citoyenne sur l'alimentation, qui a pour objectif de proposer début 2019 un plan régional de l'alimentation adapté et complet. Le CESER est sollicité pour émettre un avis et nourrir la réflexion, plus précisément, sur « l'impact du e-commerce sur les modes de distribution existants ».

Notre projet d'avis intègrera donc la réponse à la saisine de la Région sur le e-commerce.

Partant du constat que la région importe 40 % de ce qu'elle consomme, tandis qu'un million d'habitants vivent sous le seuil de pauvreté, l'autosaisine doit viser à répondre aux questionnements suivants :

Comment parvenir à l'autonomie alimentaire de la région, en y incluant toutes les mutations en cours (économiques, sociales, environnementales), tout en assurant un revenu décent aux agriculteurs ?

Comment re-territorialiser l'alimentation en termes de production et de consommation ? (le e-commerce peut constituer un outil d'organisation des filières ; les notions d'éducation et de formation des consommateurs devront également être évoquées).

Il est par ailleurs nécessaire de prendre en compte les évolutions et les dangers potentiels suscités par le numérique, notamment via le e-commerce. De même, la volonté des consommateurs de connaître l'origine et la composition des produits alimentaires est incontournable.

L'avis devra reposer sur un diagnostic – les forces et les faiblesses - et des propositions.

Deux autres problématiques devront être citées puis traitées ultérieurement :

- les défis du changement climatique pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt dans la région ;
- l'occupation de l'espace, et en particulier l'artificialisation des sols qui limite le potentiel de terres susceptibles de nourrir la population actuelle et future.

Je tiens d'ores et déjà à remercier les membres de la commission « Espace et Développement rural - Agri-Agro -Forêt - Bois – Alimentation » pour leur implication dans ce futur projet d'avis.

Représentation du CESER à des manifestations

Pour terminer, un point sur quelques manifestations auxquelles j'ai assisté :

- Le 8 juin à l'Hôtel de Région à Toulouse, il y a eu la signature de la convention d'amorçage du Plan d'Investissement dans les Compétences" (PIC), entre l'Etat, représenté par le Premier Ministre Edouard Philippe et la Région Occitanie, représentée par sa Présidente Carole DELGA, qui permettra, en Occitanie, la création de 13 000 places de formation supplémentaires à destination des demandeurs d'emploi et des jeunes. J'étais présent avec Serge CRABIÉ et Gérard RAMOND.

Le Plan d'Investissement dans les Compétences vise à former un million de jeunes peu qualifiés et un million de demandeurs d'emploi de longue durée faiblement qualifiés et à transformer en profondeur l'offre de formation, dans un contexte de bouleversements incessants du marché du travail (révolution numérique, robotique, écologique...).

C'est un effort sans précédent de 15 milliards d'euros qui sera conduit entre 2018 et 2022 pour consolider la reprise économique et la cohésion de notre société.

Les conventions passées avec les régions représentent 670 millions d'euros sur 1,5 milliard d'euros du PIC en 2018.

La Région consacrait déjà "*400 millions d'euros à la formation*" en 2018 mais il reste "*15.000 emplois non pourvus faute de qualification*".

Quelques exemples des mesures du Plan d'investissement compétences :

- rendre l'apprentissage plus attractif pour les entreprises et pour les jeunes, en préparant la transition du système scolaire vers le monde du travail par une meilleure information des jeunes, une meilleure réactivité et une co-construction de l'offre de formation en lien avec les besoins des entreprises ;
- accompagner les personnes les plus fragiles pendant leur formation, afin de prévenir les décrochages, d'anticiper la recherche d'emploi post-formation en capitalisant sur les acquis, et, le cas échéant, d'effectuer un travail de médiation entre le formateur et le formé ;
- développer un véritable système d'information de la formation professionnelle, ergonomique et efficace ;
- développer les formations à distance...

Pour rappel, nous préparons actuellement un projet d'avis relatif à la réforme de l'apprentissage dont l'examen du projet de loi « avenir professionnel » a été entamé par l'Assemblée nationale le 11 juin.

- Le 42^{ème} Congrès de la Mutualité française à Montpellier a été largement assumé par des équipes de la Fédération de la Mutualité Occitanie et la qualité de l'accueil et de l'intervention de notre collègue Pierre-Jean GRACIA. Le Président de la République a proposé à la Mutualité d'être un interlocuteur du Gouvernement avec les partenaires sociaux dans la mise en œuvre de toutes les mesures en matière de santé et de prévention, avec des annonces fortes et attendues en faveur du financement du reste à charge pour les lunettes, les appareils dentaires et auditifs pour toutes les personnes qui en ont besoin, pour des raisons économiques et sociales.

Je vous remercie de votre attention.